

Etat fédéral : la participation...

Par **Visiteur**, le 21/11/2005 à 16:50

De retour ... dernière partie de ce bêtisier...

Chaque Etat fédéré a la possibilité de participer a l'expression de la volonté de l'Etat fédéral ([b:1yd93sax]OK puisque Etat Fédéral chapeaute tout etc...[/b:1yd93sax]).

Participation directe: l'initiative législative: rare

Participation indirecte: la deuxième chambre fédérale (ex: chambre des représentants aux E.U). Cette chambre est composée de représentants des Etats fédérés.

[i:1yd93sax]Je ne vois pas de fautes...! Et vous?[/i:1yd93sax]

Par **bob**, le 21/11/2005 à 17:10

ce n'est pas la chambre des représentants mais le Sénat

Par **Visiteur**, le 21/11/2005 à 17:25

Ok... Seule faute?
Comment l'expliquer?

Par **bob**, le 21/11/2005 à 19:03

et bien chaque Etat fédéré participe à l'élaboration de la loi par l'intermédiaire du Sénat (2 sénateurs par Etat). il y a également un contrôle de l'exécutif, sur les traités nomination à la Cour suprême.

voilà j'espère que ça répond à ta question.